

11. 109  
1866

ABONNEMENTS

LYON  
Un an. . . . . 7 fr.  
Six mois. . . . . 4 »

DÉPARTEMENTS  
Un an. . . . . 9 fr.  
Six mois. . . . . 5 »

ÉTRANGER  
SELON LES DROITS DE POSTE

Les abonnements sont reçus à partir du 4<sup>e</sup> de chaque mois; ils se paient d'avance aux bureaux du journal ou en mandats sur la poste à l'ordre du direct.-gerant. L'administration ne répond pas des abonnements qui seraient contractés chez ses dépositaires et desservis par ces derniers.

# LA VÉRITÉ

## JOURNAL DU SPIRITISME

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

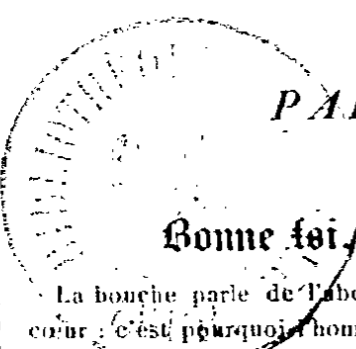
AVIS

Les manuscrits qu'on voudra bien nous adresser seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Malgré cette mesure, les divers travaux publiés par la Vérité n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Les lettres nécessitant réponse devront être accompagnées d'un timbre-poste — Envoi franco des lettres et manuscrits.

Tout ouvrage dont il sera déposé aux bureaux deux exemplaires, sera annoncé ou analysé.



Bonne foi

La bouche parle de l'abondance du cœur; c'est pourquoi l'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur; et l'homme méchant tire de mauvaises choses du mauvais trésor de son cœur. (Christ. — Evangile selon S. Mathieu, ch. xii, v. 34 et 35.)

Sagesse.

Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes

(Christ. — Evangile selon S. Mathieu, ch. x, v. 16)

Charité.

Quand je parlerais toutes les langues des hommes et même des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme l'airain qui sonne, ou comme la cymbale retentissante.

(I. Epître de S. Paul aux Corinthiens, ch. xiii, v. 1.)

Bureaux à Lyon, rue de la Charité, 48.

### DÉFENSE DU SPIRITISME

CONTRE SES DÉTRACTEURS.

(VINGT-QUATRIÈME ARTICLE. — Voir le dernier numéro.)

RÉPONSE A M. DE MIRVILLE. — (Suite).

« Selon le Spiritisme, ni les anges ni les démons ne sont des êtres à part; la création des êtres intelligents est une. Unis à des corps matériels, ils constituent l'humanité qui peuple la terre et les autres sphères habitées; dégagés de ce corps, ils constituent le monde spirituel ou des Esprits qui peuplent les espaces. Dieu les a créés perfectibles; il leur a donné pour but la perfection et le bonheur qui en est la conséquence, mais il ne leur a pas donné la perfection; il a voulu qu'ils la dusent à leur travail personnel afin qu'ils en eussent le mérite. Depuis l'instant de leur formation, ils progressent soit à l'état d'incarnation, soit à l'état spirituel; arrivés à l'apogée, ils sont purs Esprits ou anges, selon l'appellation vulgaire; de sorte que, depuis l'embryon de l'être intelligent jusqu'à l'ange, il y a une chaîne non interrompue dont chaque chaînon marque un degré dans le progrès.

« Il en résulte qu'il existe des Esprits à tous les degrés d'avancement moral et intellectuel, selon qu'ils sont en haut, en bas ou au milieu de l'échelle. Il y en a, par conséquent, à tous les degrés de savoir et d'ignorance, de bonté et de méchanceté. Dans les rangs inférieurs, il en est qui sont encore profondément enclins au mal, et qui s'y complaisent. On peut les appeler démons, si l'on veut, car ils sont capables de tous les méfaits attribués à ces derniers. Si le Spiritisme ne leur donne pas ce nom, c'est qu'il s'y rattache l'idée d'êtres distincts de l'humanité, d'une nature essentiellement mauvaise, voués au mal pour l'éternité et incapables de progresser dans le bien.

« Selon la doctrine de l'Eglise, les démons ont été créés bons, et sont devenus mauvais par leur désobéissance; ce sont des anges déchus; ils ont été placés par Dieu en haut de l'échelle, et ils sont descendus. Selon le Spiritisme, ce sont des Esprits imparfaits, qui s'amélioreront; ils sont encore au bas de l'échelle, et ils monteront.

« Les hommes sont ainsi des Esprits incarnés plus ou moins avancés, et les Esprits sont les âmes des hommes qui ont quitté leur enveloppe matérielle. La vie spirituelle est la vie normale de l'Esprit; le corps n'est qu'un vêtement temporaire approprié aux fonctions qu'ils doivent remplir sur la terre; tel le guerrier revêt l'armure et la cotte de mailles pour le moment du combat, et la quitte après la bataille, sauf à la reprendre quand viendra le moment d'une nouvelle lutte. La vie corporelle est le combat, la lutte que les Esprits doivent livrer pour avancer; à cet effet, ils revêtent l'armure qui est pour eux un instrument d'action, mais en même temps une gêne.

« Les Esprits apportent dans l'incarnation leurs qualités d'Esprits; ceux qui sont imparfaits font les hommes imparfaits; ceux qui sont plus avancés, bons, intelligents, instruits, font les hommes instinctivement bons, intelligents et aptes à acquérir avec facilité de nouvelles connaissances; de même les hommes en mourant fournissent au monde spirituel des Esprits bons ou mauvais, avancés ou arriérés. Le monde corporel et le monde spirituel se déversent ainsi constamment l'un dans l'autre.

« Arrivés à un certain degré d'épuration, les Esprits ont des missions en rapport avec leur avancement; ils remplissent toutes celles qui sont attribuées aux anges des différents ordres. Comme Dieu a créé de toute éternité, il s'en est trouvé pour satisfaire à tous les besoins du gouvernement de l'univers. Une seule espèce d'êtres intelligents, soumis à la loi du progrès, suffit donc à tout. Cette unité dans la création, avec la pensée que tous ont un même point de départ, la même route à parcourir, et qu'ils s'élèvent par leur propre mérite, répond bien mieux à la justice de Dieu, que la création d'espèces différentes plus ou moins favorisées de dons naturels qui seraient autant de privilèges.

« La doctrine vulgaire sur la nature des anges, des démons et des âmes humaines, n'admettant pas la loi du progrès, et voyant néanmoins des êtres à divers degrés, en a conclu qu'ils étaient le produit d'autant de créations spéciales. Elle arrive ainsi à faire de Dieu un père partial, donnant tout à quelques-uns de ses enfants, tandis qu'il impose aux autres le plus rude travail. »

Que répondre à des arguments si pressants et à une logique si serrée? Rien, aussi nos adversaires ont l'air de ne pas entendre et continuent toujours leur vieille rengaine.

Ecoutez ce que dit Allan Kardec sur la fausse supposition de

l'intervention des démons dans les manifestations, c'est par ces fragments que nous terminerons :

« Il y a, dit-on, les anges gardiens; mais quand ces anges gardiens ne peuvent se faire entendre par la voix mystérieuse de la conscience ou de l'inspiration, pourquoi n'emploieraient-ils pas des moyens d'action plus directs et plus matériels, de nature à frapper les sens, puisqu'il en existe? Dieu met donc ces moyens, qui sont son œuvre puisque tout vient de lui et que rien n'arrive sans sa permission, à la disposition des seuls mauvais Esprits, tandis qu'il refuse aux bons de s'en servir? D'où il faut conclure que Dieu donne aux démons plus de facilités pour perdre les hommes qu'il n'en donne aux anges gardiens pour les sauver.

« Eh bien! Ce que les anges gardiens ne peuvent faire, selon l'Eglise, les démons le font pour eux; à l'aide de ces mêmes communications soi disant infernales, ils ramènent à Dieu ceux qui le reniaient, et au bien ceux qui étaient plongés dans le mal; ils nous donnent l'étrange spectacle de millions d'hommes qui croient à Dieu par la puissance du diable, alors que l'Eglise avait été impuissante à les convertir. Que d'hommes qui ne priaient jamais, prient aujourd'hui avec ferveur, grâce aux instructions de ces mêmes démons! Combien n'en voit-on pas qui, d'orgueilleux, égoïstes et débauchés, sont devenus humbles, charitables, et moins sensuels! Et l'on dit que c'est l'œuvre des démons! S'il en est ainsi, il faut convenir que le démon leur a rendu un plus grand service et les a mieux assistés que les anges. Il faut avoir une bien pauvre expérience du jugement des hommes en ce siècle-ci pour croire qu'ils puissent accepter en aveugles de telles idées. *Une religion qui fait sa pierre angulaire d'une semblable doctrine, qui se déclare sapée par sa base si on lui ôte ses démons, son enfer, ses peines éternelles et son Dieu sans pitié, est une religion qui se suicide.* (Grandes paroles qu'il faut méditer).

« Dieu, dit-on, qui a envoyé son Christ pour sauver les hommes n'a-t-il pas prouvé son amour pour ses créatures et les a-t-il laissées sans protection? Sans aucun doute, le Christ est le divin Messie, envoyé pour enseigner aux hommes la vérité et leur montrer la bonne voie; mais, depuis lui seulement, comptez le nombre de ceux qui ont pu entendre sa parole de vérité, combien sont morts et combien mourront sans la connaître, et, parmi ceux qui la connaissent, combien il en est qui la mettent en pratique? Pourquoi Dieu, dans sa sollicitude pour le salut de ses enfants, ne leur enverrait-il pas d'autres messagers venant sur toute la terre, pénétrant dans les plus humbles réduits, chez les grands et chez les petits, chez les incrédules comme chez les croyants, apprendre la vérité à ceux qui ne la connaissent pas, la faire comprendre à ceux qui ne la comprennent pas, suppléer par leur enseignement direct et multiple à l'insuffisance de la propagation de l'Evangile, et hâter ainsi l'avènement du règne de Dieu? Et quand ces messagers arrivent en masses innombrables, ouvrant les yeux à la lumière, convertissant les impies, guérissant les malades, consolant les affligés à l'exemple de Jésus, vous les repoussez, vous répudiez le bien qu'ils font en disant que ce sont des démons! Tel était aussi le langage des Pharisiens à l'égard de Jésus, car eux aussi disaient qu'il faisait le bien par la puissance du diable. Que leur a-t-il répondu? « Reconnaissez l'arbre à son fruit, un mauvais arbre ne peut donner de bons fruits. »

PHILALÈTHES.

(La suite au prochain numéro.)

## LES MÉDIUMS GUÉRISSEURS

(DEUXIÈME PARTIE)

(Deuxième article.— Voir le dernier numéro.)

« Naguère encore, à la fin du mois de septembre dernier (1858), j'étais retenu au lit par une indisposition qui m'était occasionnée par une douleur provenant d'un engorgement avec enflure à l'aîne du côté gauche, quand j'eus la visite de quelques amis et de M. Manlius Salles, qui, sur ma demande réitérée, consentit à me faire quelques passes magnétiques à huit ou dix pouces au-dessus de mes couvertures; immédiatement je me sentis soulagé, l'engorgement et l'enflure avaient presque entièrement disparu. Je me sentais disposé à sortir du lit pour reprendre mes occupations journalières; je ne le fis cependant pas, mais par pure précaution.

« Le lendemain matin, M. Manlius Salles revint me voir; cette fois, il était accompagné de M. Masclary, docteur-médecin à Nîmes, qui, ayant examiné la partie malade, la trouva beaucoup mieux après que M. Manlius Salles y eut pratiqué quelques nouvelles passes magnétiques. Ce jour-là, je suivis le conseil de ces messieurs, mes amis, je me levai et je repris mes occupations, que je n'ai plus eu besoin de quitter pour cause de maladie. Je dois à la cause du magnétisme, pour laquelle combat depuis si longtemps mon ami Manlius Salles, cette sincère déclaration que, sans en être devenu un adepte, j'ai cessé d'être son ennemi; plusieurs personnes sont prêtes à attester l'authenticité et la véracité de ce que j'avance.

« J'ai oui dire, par des personnes dignes de foi, que M. Miviel, sergent de voltigeurs au 25<sup>e</sup> de ligne, en 1852, en garnison à Nîmes, aujourd'hui à Arles, raconte, à qui veut l'entendre, qu'avec une seule imposition de mains, M. Manlius Salles faisait cesser en lui les plus violentes crises de douleurs rhumatismales chroniques, et le rendait à l'instant même propre aux exigences de son service. A la même époque aussi, M. Sigaud, sergent-major dans le même régiment (aujourd'hui officier), était susceptible de voir s'opérer en lui les plus importantes et salutaires modifications, à la seule volonté de M. Manlius Salles. Tout comme moi, les braves militaires feraient, j'en suis certain, le sacrifice de leur existence pour être agréables à leur excellent ami Manlius Salles... »

Passons maintenant à un autre.

Voici ce qu'affirme Lady Gordon :

« M. Dupont, domicilié dans la rue Saint-Etienne, à Tours, homme appartenant à une famille honorable et autrefois magistrat, a fait d'une des pièces de sa maison un Oratoire où il prie sans cesse pour le bonheur de la France et la conversion des blasphémateurs. Tous les jours à midi il prie pour les malades, il a eu des guérisons si merveilleuses qu'il mérite bien le nom de Thaumaturge, ou comme les paysans l'appellent, de médecin du bon Dieu. J'ai été moi-même à ce sujet témoin de faits très-extraordinaires, et la chose n'est pas bien ancienne, car elle date du 10 de ce mois. Ces faits, je crois qu'il est de mon devoir de vous les faire connaître.

« Comme il est dans mon caractère de bien examiner les choses, de n'avancer aucun fait du genre *sur-naturel* sans m'en être parfaitement enquis, sans en avoir positivement constaté les suites et sans en avoir recueilli les preuves, j'ai suivi dans la ville de Tours les personnes qui avaient été guéries instantanément sous mes yeux; je les ai suivies afin de voir si la guérison s'était maintenue et d'en recueillir des attestations de la part des intéressés. Ceux-ci, malgré l'assurance que je leur ai donnée, que leurs certificats seraient rendus publics, et cela dans le but de confondre les incrédules et d'apporter à la grande cause du spiritualisme de nouveaux éléments de conviction; ceux-ci, malgré que je les aie avertis qu'on pourrait prendre à leur sujet toutes les informations pour s'assurer de la vérité des

faits, n'ont pas hésité à me donner les certificats que je vous transmets ici.

« Je, soussigné, déclare que le 15 juillet, j'ai eu un accident « à la main gauche et ensuite un doigt tellement raide qu'il m'é-  
« tait impossible de le ployer et que je souffrais de la plus grande  
« douleur. Je suis venu chez M. Dupont, et après qu'il eut adressé  
« une prière pour moi à notre Seigneur J.-C. je me suis trouvé  
« parfaitement guéri et capable de faire mon ouvrage ; je suis  
« venu, aujourd'hui, faire mon action de grâces et me montrer  
« aux autres malades pour leur inspirer la confiance.

Alexandre MAIGNON, perruquier. »

A. P.

(La suite au prochain numéro.)

## LES ORDALIES OU JUGEMENTS DE DIEU.

(Suite et fin. — Voir l'avant-dernier numéro.)

L'ordalie par l'eau ou l'huile bouillante se trouve également dans l'Inde et dans l'Europe. Les Indous faisaient bouillir de l'huile dans un vase de métal ou de terre de quatre doigts de profondeur. On y jetait ensuite un anneau d'or, d'argent ou de fer, et l'accusé devait se justifier en retirant cet anneau avec la main sans se brûler (*Asiat. Res.*, t. c., 398). Rien ne répond mieux à ce procédé que le *Ketilfang* ou *Ketiltak* des Scandinaves et des autres peuples germains. Une pierre ou un anneau était jeté dans une cuve pleine d'eau bouillante, et l'inculpé devait l'en retirer en y plongeant. On en voit des exemples racontés avec détails dans Grégoire de Tours (1). C'est à cet usage qu'il est fait allusion dans le *Zend Avesta* par ces paroles : « Créateur ! celui qui, le sachant, aborde avec mensonge l'eau dorée et bouillante, comme s'il parlait avec vérité, et qui trompe ainsi Mithra, quelle est sa punition ? » Des mages eurent souvent recours à l'épreuve du feu.

L'épreuve par l'immersion dans l'eau froide était la même chez les Indous et les peuples d'Europe de race arienne.

Il est dit dans le *Recueil des lois de Manou*, t. VIII, p. 114 :

« Que le juge fasse prendre du feu à celui qu'il veut éprouver, ou qu'il ordonne de le plonger dans l'eau... Celui que la flamme ne brûle pas, que l'eau ne fait pas surnager, doit être reconnu véridique. » C'est, à proprement parler le *waterordel* ou *judicium aque frigidae* du moyen âge. Ces divers genres d'ordalies sont encore usités à Ceylan, à Siam. Notre Europe en a vu des cas célèbres, et que Grimm, dans son ouvrage précité, a recueillis. L'un des principaux est celui qu'on trouve dans l'*Edda kemundar*, t. II, poésie scandinave. Le voici :

Guðruna, la veuve de Sigurd, devenue l'épouse d'Atli, est accusée d'infidélité par une esclave appelée Herkia, Guðruna demande l'épreuve du feu.

« Convoque mes frères, dit-elle, avec leurs guerriers cuirassés ; que je sois entourée de tous ceux qui me tiennent de près par le sang !

« Fais venir du pays des Saxons qui habitent au Midi l'homme puissant, celui qui sait consacrer par des paroles la chaudière bouillante. »

Sept cents hommes sont entrés dans la salle avant que l'épouse du roi plongeât la main dans la chaudière.

« Je ne vois point Gunar, dit-elle ; je n'appelle point à mon secours Hogni. . . . Je ne reverrai plus mes deux frères. Je pense que l'épée d'Hogni vengerait une si grande injure ; maintenant je suis réduite à me défendre moi-même. »

Aussitôt elle plongea sa main blanche jusqu'au fond, et elle en tira les cailloux verdoyants : « Maintenant, soyez témoins, guerriers, que je suis délaçée innocente, selon les rites sacrés, si fort que bouille cette chaudière. »

Alors Atli rit dans son cœur en voyant Guðruna lever ses mains intactes. « J'ordonne maintenant, dit-il, que l'esclave Herkia s'approche de la chaudière, elle qui a porté contre Guðruna le témoignage du crime. »

« Nul n'a vu chose digne de pitié, s'il n'a vu comment les mains d'Herkia furent brûlées. On emmena la jeune fille, on la noya dans le marais fangeux. Ainsi Guðruna eut satisfaction de ses injures. »

Le même genre d'épreuve fut en usage chez les Gaulois, comme le prouvent ces paroles de plusieurs d'entre eux rapportées dans le panégyrique de Constantin : « Notre Apollon, dont les eaux bouillantes punissent le parjure... » On le retrouve dans les codes de lois des Franks, des Bourguignons, des Lombards, des Visigoths, etc., et dans les Capitulaires carlovingiens.

Parmi les épreuves judiciaires les plus remarquables arrivées au moyen âge, on compte celles dont le récit succinct va suivre.

Vers l'an 860, la reine *Theutberge*, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, ayant été accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre, un champion s'offrit afin de subir pour elle l'épreuve de l'eau bouillante en présence d'une cour nombreuse. Il prit l'anneau béni sans se brûler, et la reine fut rétablie dans les honneurs de son rang et les droits de son mariage. Seize ans après, *Louis le Germanique* étant mort après avoir laissé la Germanie à Louis son second fils, Charles le Chauve, qui crut que son frère n'avait pu en disposer, voulut s'en emparer. Louis essaya de fléchir et de persuader son oncle ; n'ayant pu y réussir, il prouva son droit héréditaire par un triple jugement de Dieu : dix hommes tentèrent l'épreuve de l'eau froide, dix autres celle de l'eau bouillante, et dix celle du fer rouge ; ils en sortirent tous avec un égal succès.

Emma, femme d'Ethelred, roi d'Angleterre, ayant été accusée d'un commerce coupable avec Alwin, évêque de Winchester, fut soumise à l'épreuve des coutres de charrue rougis au feu. Après avoir passé la nuit en prières, elle subit courageusement cette terrible épreuve en marchant sur les fers, les jambes nues jusqu'aux genoux, et n'en reçut aucune brûlure.

Marie d'Aragon, épouse de l'empereur Othon III, ayant renouvelé à l'égard d'un jeune comte italien les accusations coupables qui ont rendu si fameuse l'épouse de l'Égyptien Putiphar, le jeune comte fut mis à mort par ordre de l'empereur. La veuve de la victime vint avec la tête de son mari à la main demander justice et prouver l'innocence du malheureux supplicié. Elle demanda à être admise à l'épreuve du fer ardent : elle tint aussi longtemps qu'on l'exigea une barre de fer rouge dans sa main sans se brûler. Ce prodige toucha vivement l'empereur. Il n'hésita pas à envoyer sa femme à la mort en punition de ses crimes. Elle fut brûlée vive et la veuve du comte récompensée par le don de quatre châteaux. A l'empereur Othon III succéda Henri II : Cunégonde, épouse de celui-ci, ayant été en butte aux mêmes accusations d'adultère que Theutberge, se justifia également en marchant nu-pieds, sans se brûler, sur neuf soies de charrue rougis au feu.

En 1063, des moines de Florence, indignés de la conduite que tenait leur évêque, l'accusèrent publiquement d'être un simoniaque et un scélérat, s'offrant de prouver leur dire par l'épreuve du feu. On prit jour pour cette épreuve, et ce fut le mercredi de la première semaine du carême. Deux bûchers furent dressés, chacun de dix pieds de long sur cinq de large, séparés par un sentier d'un pied et demi de largeur, rempli de bois sec. Les deux bûchers ayant été allumés et cet espace couvert de charbons ardents, un des moines accusateurs, Pierre Aldobrandin, passa sur le sentier incandescent d'un pas grave et mesuré, et retourna même reprendre au milieu des flammes son manipule qu'il avait laissé tomber et qui était demeuré intact.

Voltaire, qui rapporte ce fait d'après un grand nombre d'historiens contemporains, dit qu'on ne peut y croire sans renverser tous les fondements de la raison. Pourquoi cela, si le fait est avéré ? La raison doit-elle aller jusqu'à se refuser à l'évidence ? Au contraire, elle doit s'élever à la hauteur du fait pour en expliquer les causes, les hautes conséquences psychiques et morales. Du temps du sceptique écrivain, n'y eut-il pas des convulsionnaires de Saint-Médard qui passaient ainsi à travers le feu et

s'y couchaient même sans en être atteints ? L'histoire n'a-t-elle pas recueilli les faits si extraordinaires arrivés à une des fameuses *secouristes*, la Salamandre, qui se plaçait impunément en travers d'un brasier ardent. Voltaire ne put nier ce fait car son frère Armand Arouet, trésorier à la Cour des comptes, en fut témoin. Voltaire l'avoue, en s'en moquant, toutefois, dans sa *Correspondance*. Mais si une moquerie peut sur certains esprits diminuer la gravité d'un fait, elle ne l'empêche pas d'exister. — S'il y eut au temps de Voltaire, dans un but peu nécessaire, des personnes que le feu épargna miraculeusement, pourquoi n'y en aurait-il pas eu en d'autres occasions, lorsqu'il s'agissait de confondre le crime et de justifier l'innocence ? Les voyageurs qui ont vu les derviches hurleurs de l'Anatolie, les aïssaouas de la Kabylie, les fakirs de l'Inde, et tant d'autres qui se montrent en Orient inaccessibles aux atteintes du fer et du feu quand la force spirituelle les saisit et les agite, ces voyageurs, disons-nous, trouveront les raisons de Voltaire petites et surannées.

Mais l'auteur du *Dictionnaire philosophique* et de l'*Essai sur les mœurs* savait fort bien que dans cette même ville de Florence, en des temps plus rapprochés et dans une circonstance retentissante, l'illustre Savonarole avait renouvelé le prodige du moine Aldobrandin. Il n'ignorait pas non plus les faits extraordinaires arrivés chez les convulsionnaires des Cévennes. Et cependant il raillait ou taisait les faits. — Mais nous qui sommes plus porté à examiner, à réfléchir, qu'à railler et à étouffer la vérité, nous ferons connaître ce qu'il a plu à Voltaire d'étouffer.

(Extrait de la *Revue spiritualiste* année 1866, 6<sup>me</sup> livraison).

## CORRESPONDANCES

Paris, 9 décembre 1866.

Cher Monsieur Edoux,

... Je viens de recevoir une lettre du groupe d'Angers. J'en détache le passage suivant, qui peut faire suite aux intéressants articles du prince de Hohenlohe. C'est un témoin oculaire qui parle :

Angers, 7 décembre 1866.

« ... Aujourd'hui même je reçois la *Revue spirite* de décembre 1866. Le premier passage qui me tombe sous les yeux, est celui de la narration extraite du journal *La Vérité*, de Lyon, concernant les guérisons miraculeuses du prince de Hohenlohe. On en cite plusieurs, il est vrai, mais en voici une dont j'ai été témoin, et qui s'est passée dans notre ville même.

« En 1836, je crois, vivait en une communauté d'Angers, comme pensionnaire, une jeune fille nommée T.... D.... Cette jeune personne avait pris l'habitude de manger tout le charbon de bois qu'elle pouvait trouver. Les religieuses s'en étant aperçues, firent disparaître d'autour d'elle l'objet de ses étranges convoitises. Son appétit se porta alors sur les pierres. Il y avait dans l'un des jardins de la communauté, un mur d'appui recouvert d'ardoises (schiste ordinaire). Cette jeune personne parvint à les déchirer en partie et à en manger. Cela continua fort longtemps, jusqu'à ce qu'enfin on ne la vit plus dans nos rues; les jambes refusaient de la porter. Que se passa-t-il alors ? je ne pourrais le dire. Toujours est-il que la science fut mise en deroute. En ce moment même on parlait beaucoup d'un prince qui multiplait les miracles par ses guérisons. On lui écrivit, et il répondit par une lettre que j'ai vue. Il y indiquait le jour et l'heure où il prierait pour la jeune personne. Au jour indiqué, on transporta cette dernière dans l'église de la communauté, et à un moment de la messe, elle jeta des cris, paraissant éprouver de grandes souffrances: elle était guérie; car je la vis dans cette même journée avec ses camarades. Plus tard, elle se maria dans la même église où elle avait vu disparaître son mal. J'ignore ce qu'elle est devenue depuis. De tout cela je n'ai fait aucun commentaire, je vous raconte ce que j'ai vu et entendu.

« Si cette note est de quelque utilité, je vous prie de faire les noms.

Votre ami dévoué,

D.... »

Ce cas de guérison à distance, par le seul fait de la prière, a bien sa valeur, qu'en pensez-vous ?

Votre frère dévoué,

A. DELANNE.

Bordeaux, 30 novembre 1866.

A Monsieur Edoux, directeur du journal *La Vérité*.

Monsieur le Directeur,

Dans l'ouvrage dont je vous ai fait hommage, aux mois d'avril et mai derniers et intitulé : LES QUATRE ÉVANGILES (1), il a été omis, dans l'impression, un passage du manuscrit.

Ce passage omis, et qui est ainsi conçu, a sa place à la suite de la dernière ligne, page III, 3<sup>e</sup> volume :

« Et cette hypothèse, de la part des Spirites : — que le corps de « Jesus aurait été un corps terrestre, tel que le vôtre. — et que les « anges ou esprits supérieurs auraient pu le rendre invisible, l'enlever « — et l'auraient enlevé au moment même où la pierre fut descendue « et renversée, serait, a priori, inadmissible et fautive; elle doit, en « effet, être écartée comme telle, en présence de la révélation faite par « l'ange à Marie puis à Joseph; révélation qui serait alors mensongère, « qui ne peut l'être, émanant d'un envoyé de Dieu, et qui doit être « interprétée, selon l'esprit qui vivifie, en esprit et en vérité, suivant « le cours des lois de la nature, et non rejetée (2). »

Pour porter, par la publicité dont votre journal dispose, à la connaissance de ceux qui ont lu, qui lisent et qui liront cet ouvrage, cette omission qui a eu lieu dans l'impression, je viens solliciter de votre obligeance, l'insertion de la présente lettre dans le plus prochain numéro de *La Vérité*.

En vous remerciant, d'avance, de cette extrême obligeance de votre part,

Veillez, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ROUSTAING,

Avocat à la Cour Impériale de Bordeaux. —  
Ancien bâtonnier.

## BIBLIOGRAPHIE

NOUVEAUX PRINCIPES de PHILOSOPHIE MÉDICALE, par le Dr N.-M. Chauvet.

En attendant que nous analysons cet ouvrage, nous le recommandons avec instance à quiconque s'occupe de philosophie.

AVIS. — On nous prie d'annoncer dans ce journal que les œuvres spirites de feu M<sup>me</sup> E. Dozon, seront désormais vendues à des conditions vraiment exceptionnelles. Qu'on en juge :

RÉVÉLATIONS D'OUTRE-TOMBE (quatre volumes contenant chacun de 325 à 330 pages d'impression), 1 fr. le volume au lieu de 3 fr.

POLITIQUE ET RELIGION, forte brochure, 50 c. au lieu de 2 fr.

AUX ENFANTS DU SPIRITISME, 50 c. au lieu de 1 fr.

RÉVÉLATIONS D'OUTRE-TOMBE, REVUE SPIRITE MENSUELLE (15 N<sup>os</sup> contenant chacun 32 pages d'impression, grand in-8<sup>o</sup>, complet), 5 fr. au lieu de 15 fr.

Ajouter un timbre-poste de 20 c. pour chacun des volumes, et un de 10 c. pour chaque brochure ou N<sup>os</sup> de la REVUE.

L'occasion est excellente pour ceux de nos frères qui n'auraient pas encore en leur possession les ouvrages de M<sup>me</sup> E. Dozon. Et, au point de vue du fait, c'est-à-dire des communications, ils sont un précieux document pour servir à l'histoire du Spiritisme contemporain.

S'adresser à M. A. Delanne, 319, rue St-Denis, Paris, ou bien aux bureaux de *La Vérité*.

(1) 3 volumes. — Paris. — Librairie Centrale, boulevard des Italiens, 24, — 1866.

(2) Voir supra, 3<sup>e</sup> vol. p. 23-24; — 4<sup>e</sup> vol. p. 27 à 44; 67 à 86; 122 à 129; 165 à 193; 226 à 266; — 3<sup>e</sup> vol. p. 139 à 145; 161 à 163; 168 à 175.

Pour tous les articles non signés :

LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL, E. EDOUX.